

Dès le cours moyen, le programme offre un ensemble de connaissances civiques très suffisantes pour des élèves de 9 à 11 ans:

“Entretiens sur les devoirs des enfants, sur les devoirs du chrétien et sur les devoirs du citoyen.—Sociétés dont fait partie un enfant; autorités qui sont à la tête de chacune d’elles.—Distinction des pouvoirs.

Entretiens sur la famille, l’école, la commune et la paroisse.—Détails sur les autorités communales et paroissiales; fonctionnaires.—Le district: autorités administratives; autorités judiciaires; principaux fonctionnaires.—Le canton: distinction des trois pouvoirs, avec leurs attributions essentielles.”

Au cours supérieur, on revise le programme du cours moyen, et les notions suivantes sont ajoutées:

“La Confédération: Constitution fédérale; droits constitutionnels de la Confédération; organisation militaire; autorités législatives, administratives et judiciaires fédérales; revision de la Constitution fédérale.”

Encore ici, le programme des écoles catholiques de la province de Québec peut soutenir une comparaison avantageuse avec ceux des autres pays.

Nul article du programme suisse n’offre plus d’intérêt que celui du *Chant*. Dès son entrée à l’école primaire, le petit élève est captivé par l’audition de jolis chants créés spécialement pour l’enfant. Puis, lorsque son oreille est formée, on lui apprend à chanter des airs très simples, très doux auxquels on a adapté des paroles admirables de fraîcheur.(1)

L’enseignement du *chant* est obligatoire dans la plupart des écoles de la Suisse.(2)

Encore un article très intéressant du programme helvétique, c’est celui de la gymnastique. Les éducateurs suisses désirent réaliser pour leur belle petite patrie ce qui fit autrefois la gloire de Sparte et d’Athènes. La première avait la palme des exercices du corps, tandis que la seconde se réservait celle des travaux de l’esprit. A Fribourg, à Genève, à Lucerne, à Lausanne comme à Berne, on s’efforce d’unir les deux éducations, intellectuelle et physique, se gardant bien de donner à la culture physique une importance exagérée. La gymnastique, telle qu’enseignée en Suisse, nous l’avons déjà dit, ne provoque pas la fatigue, ne conduit pas à un surmenage exagéré, au *sport* violent, “mais elle sollicite de la part du muscle, un effort parallèle à celui que l’on souhaite obtenir de la part de l’intelligence.” Les leçons de gymnastique sont tout simplement des exercices rationnels, réglementaires qui développent et fortifient le corps de l’élève, sans laisser croire à ce dernier que le but de l’éducation c’est le sport violent, ou ridicule.(3)

Les travaux manuels, l’enseignement ménager et l’économie domestique, font partie des programmes primaires. Dès la première année du cours inférieur, écoles de filles, voici ce que les institutrices sont tenues d’enseigner aux toutes petites filles:

*Couture*.—Surjet et ourlet en passant les coins.—*Marques*: rangées verticales (point simple).

*Confection*.—Mouchoir de poche.—Taie longue avec surjet.

L’année suivante:

*Tricotage*.—Confection d’une bande de 30 mailles (endroit, envers, côtés); terminaison de la bande, au moyen d’une chafnette.

*Couture*.—Etude du point devant.—Couture anglaise à droit fil.—Etude du point de côté.—Couture rabattue à droit fil.—*Marque*.—dessin varié pour la préparation aux lettres.

*Exercices préparant aux confections*.—Ourlets en biais.—Ourlets de différents genres.

*Confection*.—Petit fichu de forme triangulaire.—Taie carrée fermant au moyen de rubans de fil.

(1) A l’école du Parc de Montbrillant, Genève, l’institutrice du cours inférieur, 1ère année, a fait chanter à ses élèves, devant nous, trois jolis chants: *La nature à son réveil*.—*Beauté de la nature*.—*Le petit lapin*.

(2) Pour le programme du chant dans les écoles du canton de Fribourg, voir notre rapport page 190.

(3) Pour le Programme de la gymnastique dans les écoles du canton de Fribourg, voir notre rapport officiel, page 191.